



Compte-rendu de la séance du Conseil municipal 03 février 2021

L'an 2021 et le 03 février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Lay, en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de M. JULES Vincent, Maire

Présents : M. JULES Vincent, M. BARAQUIN Vincent, Mme BAUD Patricia, M. CARTERON Cyrille, M. COLLIN Arnaud, M. COUILLAUD Thierry, M. DAVID Gérard, M. FORGERIT Damien, Mme GAUVRIT Laëtitia, M. GENDRONNEAU Patrice, Mme GODET Vanessa, M. GUYON Patrice, Mme LA VAULLEE Marie-Astrid, Mme MARTIN Nadia, M. MORAND Michel, Mme PINEAU Annick, Mme RAYS Aurélie, Mme ROME Jeanne, ROUSSEAU Christophe, M. TEILLET Daniel

Excusé(e)s, ayant donné procuration : Mme BERTHOME Malvina, Mme DELAVERGNE Amélie a donné pouvoir à M. COUILLAUD Thierry

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 22
- Présents (20) et représentés (1) : 21

Date de la convocation : 29 janvier 2021

Date d'affichage : 29 janvier 2021

A été nommé secrétaire : Mme GODET Vanessa

Objet des délibérations

- 2021DEL007 – Décision modificative n°1 du budget 2020 « Lotissement Pré fauchard »
- 2021DEL008 – Création du budget annexe « Lotissement la Ponne des Noues »
- 2020DEL009 – Renouvellement des baux ruraux
- 2020DEL010 – Division parcellaire (futur Centre technique municipal)
- 2020DEL011 – Modification du tableau des effectifs

2021DEL007 – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2020 « LOTISSEMENT PRE FAUCHARD »

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de prendre une décision modificative pour le Budget « LOTISSEMENT PRE FAUCHARD » afin de passer une écriture de régularisation de TVA sur l'année budgétaire 2020 avant d'ouvrir l'exercice 2021.

En application de l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'ajuster le Budget 2020.

Pour le Budget « LOTISSEMENT PRE FAUCHARD », il est proposé au Conseil Municipal de le modifier comme suit :

Libellé	BP initial	DM n°1	BP modifié
011 – Charges à caractère général	119 096.17€	-0.41€	119 095.76 €
6045 – Achats d'études, prestations de services	119 096.17€	-0.41€	119 095.76 €
65 – Autres charges de gestion courante	0.00€	+0.41€	+0.41 €
65888 – Autres	0.00€	+0.41€	+0.41 €
Dépenses de fonctionnement	119 096.17€	0.00€	119 096.17 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Décide d'ajuster le Budget « LOTISSEMENT PRE FAUCHARD », exercice 2020 selon le tableau présenté ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : à l'unanimité

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2021DEL008 – CREATION DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LA PONNE DES NOUES »

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité mène actuellement un projet d'aménagement de quartier d'habitation à La Ponne des Noues.

Pour débiter financièrement les opérations, il est nécessaire de créer un budget annexe.

Il est précisé que s'agissant du détail du projet, la parcelle A500 servira de cheminement piéton, qu'il comptera 39 lots pour une moyenne de 410m² chacun, cela représentant 17 lots à l'hectare (conformément au SCoT).

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de la création d'un budget de comptabilité M114 avec stock dénommé « LOTISSEMENT LA PONNE DES NOUES », sur les parcelles cadastrées C47, C48, C632, C634, pour une contenance totale de 28 634 m², dans le but de retracer toutes les opérations futures relative à la gestion du lotissement dont les parcelles sont destinées à la vente.
- Décide de la cession des terrains concernés par cette opération de lotissement du budget principal vers le budget annexe
- Décide d'appliquer le régime de TVA pour la vente des lots
- Accepte de solliciter le Comptable Public pour obtenir l'immatriculation INSEE et la création du budget annexe « Lotissement La Ponne des Noues »

VOTE : à l'unanimité

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2021DEL009 – RENOUELEMENT DES BAUX RURAUX

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité est propriétaire de parcelles (environ 17 hectares) qu'elle laisse en fermage à des exploitants agricoles selon des modalités fixées via un bail rural.

Ces baux sont arrivés à échéance et doivent être renouvelés.

Les exploitants concernés sont :

- EARL « Laisser dire »
- EARL « La Bernerie »
- EARL « Le val de Smagne »

Le montant du loyer s'élèvera à 100.00 euros l'hectare et sera indexé selon l'indice des fermages.

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les baux ruraux.
- Donne tout pouvoir pour signer tout document en lien avec ces affaires

VOTE : à l'unanimité

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2021DEL010 – DIVISION PARCELLAIRE POUR LE FUTUR CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Comme évoqué lors de la séance de Conseil précédente, l'entreprise Terra Lacta demande à conserver une bande de terrain de 117m² de la parcelle AB 188.

Monsieur le Maire rappelle que cette parcelle accueillera le futur centre technique municipal et que la transaction est en cours.

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la division de la parcelle AB 188
- Accepte de céder à Terra Lacta la partie détachée d'une surface de 117m²
- Donne tout pouvoir au maire pour signer toute pièce relative à cette affaire

VOTE : à l'unanimité

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2021DEL011 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le prochain responsable des services techniques est recruté au grade de technicien principal de 1^{ère} classe. De plus, deux agents techniques ont obtenu leur examen professionnel pour accéder au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ; et la délibération du 06 décembre 2011 fixe le taux de promotion pour les avancements de grade à 100% pour tous les grades et tous les cadres d'emplois.

A la lumière de ces évolutions, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

	Postes ouverts	Postes pourvus	Postes à pourvoir	TNC
Filière administrative				
Attaché territorial	1	1	0	0
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	2	2	0	0
Adjoint administratif territorial	1	1	0	0
Filière sociale				
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1	1	0	1
Filière technique				
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0	0

Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	6	5	1	1
Adjoint technique territorial	11	11	0	7
TOTAL	23	22	1	9

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide de créer les emplois de technicien principal de 1^{ère} classe et d'adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe
- Décide de modifier le tableau des effectifs comme présenté ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire

VOTE : à l'unanimité

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0